

# POLITIQUE D'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LAC-DES-PLAGES



Municipalité de  
Lac-des-Plages  
(819) 426-2391

## Comment utiliser mon écocentre ?

### Heures d'ouverture

Ouvert les vendredis et samedis  
du mois de mai au mois d'octobre  
de chaque année.

Vendredi : 13 h à 16 h

Samedi : 9 h à 13 h

### Étapes à suivre avant d'accéder à l'écocentre

- Trier vos matières avant de les apporter à l'écocentre;
- Apporter votre carte d'accès à l'écocentre (inscription obligatoire);
- Présentez-vous à l'entrée de l'écocentre et attendez le préposé;
- Déposez les matières aux endroits indiqués par le préposé;
- Il est interdit de descendre dans les conteneurs;
- Le dernier citoyen est accepté jusqu'à 10 minutes avant l'heure de fermeture;
- Les matières doivent être placées dans les conteneurs de façon manuelle. Il ne faut pas déverser le contenu de la remorque directement dans le conteneur.

### Qui peut utiliser l'écocentre?

Seuls les citoyens de Lac-des-Plages ont accès à l'écocentre, soit, uniquement la clientèle résidentielle et non commerciale.

Un permis de construction ou rénovation peut être exigé pour l'apport de plus de 2 m<sup>3</sup> de matériaux de construction.

### Les tarifs en vigueur

Actuellement, toutes les matières acceptées à l'écocentre sont gratuites :

RDD, pneus, résidus verts, métal, électroniques, encombrants, peintures, bonbonnes.

Limite de 2 m<sup>3</sup> par jour pour les matériaux de construction, avec un maximum de quatre fois par année. Advenant un dépassement de la limite permise, un tarif pourrait s'appliquer.

### Les matières interdites à l'écocentre

Les retailles de gazon, les carcasses d'animaux, les matières récupérées par le système de Bacs verts et Bacs bleus, les carcasses de bateaux et de véhicules, les produits explosifs et les armes, la terre contaminée et les médicaments.



## Politique d'utilisation de l'écocentre de la municipalité

### Quelques règles à suivre !

- Respecter la signalisation sur le site;
- Respecter les consignes du préposé en tout temps;
- Déposer les matières aux endroits indiqués par le préposé;
- Ne pas entrer dans le site avant d'avoir montré votre carte d'accès ou preuve de résidence au préposé;
- Il est interdit de fumer sur le site ;
- Éteindre le moteur de votre véhicule avant de décharger;
- Les matières doivent être placées dans les conteneurs de façon manuelle. On ne peut transvaser les matières par des systèmes automatisés comme une remorque à bascule par exemple;
- Il est interdit de descendre dans les conteneurs;
- Ne pas dépasser une vitesse de circulation de 10 km heure;
- Les RDD doivent être déposés sur la table à cet effet et désigné par le préposé;
- Conserver le site propre ;
- Ne pas transvider des produits liquides sur le site;
- Aucun dépôt de matières n'est autorisé en dehors des heures d'ouverture ;
- Le dernier citoyen est accepté jusqu'à 10 minutes avant l'heure de fermeture.

### Les matières qui ne sont pas acceptées à l'écocentre

#### Les matières qui sont récupérées pas le système de collecte :

Les matières que l'on insère dans les bacs bleus (recyclables domestique) et dans les bacs verts (ordures ou déchets ultimes)

#### Carcasses d'animaux :

Communiquer avec le 911 ou une entreprise d'équarrissage

#### Carcasses de véhicules :

Communiquer avec un recycleur d'automobile

#### Carcasses de bateaux :

Communiquer avec Excavation Lirette ou votre fournisseur

#### Déchets biomédicaux :

Les apporter au CLSC ou à votre clinique

#### Médicaments :

Les apporter à la pharmacie

#### Produits explosifs (armes, munitions, feux d'artifices) :

Communiquer avec le 911

#### Terres contaminées

#### Amiante :

Lieu technique d'enfouissement BFI, consultez le site de Santé Canada

### Collecte de porte-à-porte pour les gros rebuts

#### Consultez le calendrier des collectes

Par ailleurs, pour vous sensibiliser à la récupération des déchets, nous vous invitons à venir les déposer à l'écocentre.